



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 31168

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes des personnels de gynécologie médicale qui déplorent la situation actuelle de cette spécialité. En effet, ils souhaitent bénéficier de suffisamment d'internes pour assurer la relève des médecins partant à la retraite, et la nomination de cadres d'enseignement hospitalier et hospitalo-universitaire. Par ailleurs, ils estiment que l'ouverture de postes d'internes dans les services de pédiatrie endocrinienne ou gynécologique de l'adolescence est souhaitable afin de voir diminuer le nombre des avortements chez les très jeunes femmes et souligne qu'il existe une demande accrue de gynécologie médicale pour les femmes des troisième et quatrième âges en raison de l'augmentation de l'espérance de vie.

Texte de la réponse

Certaines spécialités médicales, dont la gynécologie médicale, spécialité de premier recours, appellent une vigilance particulière. C'est une des spécialités dont l'offre de soins pourrait décroître fortement si aucune mesure n'était prise. D'une part, prenant en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le numerus clausus depuis 2000. Celui-ci est passé de 3 850 en 2000 à 7 300 en 2008. D'autre part, une régulation territoriale des postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est mise en place depuis 2007. C'est une des mesures qui va contribuer à améliorer la répartition territoriale des médecins sur le territoire. Ainsi, les régions les moins bien dotées en médecins ont vu leurs postes offerts augmenter en 2007 et 2008. Enfin, les états généraux de l'organisation de la santé ont souligné l'importance des problèmes de renouvellement et de répartition des médecins spécialistes de premier recours sur le territoire ; certaines des propositions issues de ces états généraux devraient se décliner dans le projet de loi hôpital, patient, santé, territoires (HPST).

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31168

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8130

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9080